COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 05/06/2020 :

L'audioconférence hebdomadaire entre la Direction et les organisations syndicales du département s'est déroulée ce vendredi 5 juin. Vous trouverez ci-dessous les points abordés lors de cette audioconférence.

***

Quelques chiffres du 2/06/2020 :

- DDFiP 77 : 61 % de présentiel et 21 % en télétravail (soit un total de 82 % des effectifs)
- SIP : 58 % de présentiel et 18 % en télétravail (soit un total de 76 % des effectifs)
- SIE : 62 % de présentiel et 14 % en télétravail (soit un total de 78 % des effectifs)
- Trésoreries : 65 % de présentiel et 16 % en télétravail (soit un total de 81 % des effectifs)
- SPF/SPFE : 66 % de présentiel et 10 % en télétravail (soit un total de 76 % des effectifs)
- Contrôle fiscal : 48 % de présentiel et 10 % en télétravail (soit un total de 58 % des effectifs)

***

- **Campagne IR :**

Pour aborder la campagne IR, la Direction s'est basée sur les propos tenus par Solidaires Finances Publiques 77 lors d'un reportage au Centre des Finances Publiques de Fontainebleau, diffusé le 04/06/2020 dans l'émission Bourdin Direct (à voir ici).

- Pouvez-vous nous faire un point sur la campagne IR ?

La Direction nous a fourni les chiffres suivants sur l'ensemble de la campagne IR 2020 : 40 000 appels traités, 35 000 e-contacts et une centaine d'accueils physiques sur rendez-vous. En comparaison, l'année dernière nous avons reçu 100 000 personnes.

- Quel dispositif la DDFiP 77 a-t-elle mis en place pour les populations les plus précaires (pas d'accès à internet, difficultés de compréhension…) ?

La Direction est consciente de ce problème, elle a demandé aux organisations syndicales quelle était leur position pour une ouverture des accueils généralistes à partir de la semaine prochaine, faisant écho à nos propos tenus lors du reportage concernant les populations oubliées et le risque de hausse des contentieux lors de la sortie des avis d'imposition.

Solidaires Finances Publiques a répondu qu'une telle décision ne nous revenait pas, qu'elle était du ressort de la Direction. Nous avons ajouté que si les accueils généralistes ouvraient, il n'y aurait pas que les populations fragiles qui viendraient.

Nous avons précisé que lors du droit d'alerte déposé par l'intersyndicale Solidaires-CGT, nous avions indiqué des éléments permettant de garantir la santé et la sécurité pour les agent·es et les usager·ères. En l'état, tant que nos demandes ne seront pas satisfaites en totalité, nous resterons opposés à la réouverture des accueils généralistes.

Solidaires Finances Publiques a réaffirmé son attachement au service public, mais les conditions actuelles d'accueil ne permettent pas de l'accomplir de manière entièrement satisfaisante.

Pour conclure la Direction nous indique que l'accueil généraliste n'ouvrirait pas la semaine prochaine.

- **Présentiel :** Avec des retours en présentiel de plus en plus importants, des tournées de services sont-elles prévues par l'assistante de prévention et le médecin de prévention afin de s'assurer du respect des consignes de sécurité ?

Des tournées ne sont pas prévues mais les plans ont été envoyés et sont mis à jour régulièrement. Un audit va être réalisé la semaine prochaine, sur un site, par un service extérieur pour s'assurer que tout est bien respecté.

- **Garde d'enfant :** Vous nous aviez indiqué qu'à compter du 2 juin, il serait demandé aux agent·es qui seraient empêché·es pour garde d'enfant de fournir une attestation de l'établissement scolaire ou de la crèche pour justifier le maintient en ASA. À ce jour, des chef·fes de service demande en plus de cette attestation une attestation de l'employeur du conjoint, nous souhaiterions connaître le fondement juridique de cette demande.

Dans les textes initiaux du Secrétariat Général, l'attribution de l'ASA tenait compte de la disponibilité du conjoint. La Direction estime que c'est trop facile, c'est toujours la DGFiP qui prend en charge systématiquement les absences pour garde d'enfant. Pour la Direction : « la vache à lait a mal aux pis ! ».

Solidaires Finances Publiques a indiqué à la Direction que cette démarche semblait suspicieuse à l'égard des agent·es, alors que nous sommes dans une société de confiance.

La Direction estime faire confiance aux agent·es, mais vouloir lutter contre les abus…

Pour les vacances scolaires à partir de début juillet, cette problématique n'existera plus, ce sera le régime de droit commun qui s'appliquera.

- **Télétravail :** Dans un contexte de la reprise d'activité, nous sommes conscients qu'un retour progressif en présentiel est enclenché. Certains collègues dont les missions sont télétravaillables, ont été contacté·es par leur chef·fe de service pour revenir en présentiel à 100 % dès la semaine prochaine. Ces collègues vont donc devoir affronter un retour brutal au travail après 2 mois de télétravail. Pour ces collègues nous demandons à ce que ce retour en présentiel soit PROGRESSIF, certain·es ce sont vu refuser la proposition de revenir seulement un à deux jours par semaine en présentiel dans un premier temps. Nous vous demandons donc de faire une communication auprès des chef·fes de services afin que les retours des télétravailleur·euses se fassent de manière progressive, afin d'éviter le choc psychologique qu'une reprise brutale en présentiel pourrait engendrer.

La Direction considère que nous ne sommes pas au bagne, que l'ambiance a toujours été excellente dans notre direction. Certains services ont besoin de faire revenir les agent·es, car l'activité reprend à 100 %.

Pour les agent·es qui ont des conventions, elles ne sont pas remises en cause. Pour les autres télétravailleur·euses, la Direction s'appuie sur les propos du DG, les agent·es doivent revenir et être en présentiel à 100 %, mais la Direction n'est pas contre un retour progressif de ces agent·es.

- **Ordonnance sur les congés :** À titre informatif, nous aimerions que soit communiqué aux organisations syndicales le nombre de jour de congés prélevés dans le cadre de l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020.

La Direction s'engage à envoyer un bilan sur ces prélèvements de congés aux organisations syndicales.

- **Prime « Covid-19 » :** Solidaires Finances Publiques a rappelé son attachement à une distribution la plus juste et la plus équitable possible mais aussi son souci de transparence, nous avons donc demandé à la Direction de nous apporter des éléments sur son attribution et nous faire parvenir un état des lieux avec le nombre d'agent·es concerné·es dans chaque service de notre DDFiP.

La Direction nous indique que la note de la DG ne prévoit pas une telle communication. Cependant, elle donnera aux organisations syndicales la répartition par catégorie de service. Elle précise qu'à la DDFiP 77 les AGFiP et AFiP ne seront pas bénéficiaires de cette prime.

Pour rappel 1/9e des agent·es de la DDFiP percevra 1 000 € (soit environ 161 agent·es) et 2/9e percevront 330 € (soit environ 322 agent·es).

Les principaux critères d'attribution seront l'activité réelle déployée et la capacité d'engagement de

l'agent·e. Les télétravailleur·euses ne seront pas exclu·es du dispositif. Ce sont les chef·fes de service qui feront remonter une fiche individuelle aux responsables de pôles afin de déterminer les agent·es bénéficiaires.

La prime devrait être versée en juillet, elle sera exonérée de prélèvements sociaux et non imposable.

- **Écrêtements horaires :** Pendant la crise sanitaire, les agent·es en présentiel qui ont effectué plus d'heures que d'habitude ont été écrêtés, ces heures écrêtées fin mars et fin avril ont été créditées au 1/06/20. Ces collègues se retrouvent en difficulté pour prendre ses heures et même en prenant une journée de récupération au mois de juin, il·elles vont encore se faire écrêter à la fin du mois. Face à une situation exceptionnelle, serait-il possible d'accorder à ces agent·es qui ont été en présentiel pendant toute la période de bénéficier d'une seconde journée de récupération horaire au mois de juin ?

Sous réserve d'une nécessité de service (accord express du chef d'unité), la Direction n'est pas opposée à accorder une deuxième journée de récupération horaires ce mois-ci.

- **Frais de repas :** Le décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 sur le remboursement de frais de repas prévoit dans l'article 6, une prise en charge de ces derniers jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou jusqu'à la réouverture des restaurants administratifs. Certains restaurants n'ont pas encore communiqué leur date de réouverture, notamment Meaux, les remboursements de frais de repas pour ces collègues doivent donc être prolongés jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou la réouverture du restaurant administratif.

La Direction n'a pas eu de message correctif concernant la fin des remboursements de frais de repas. Entre le 31 mai et la date d'ouverture pour le moment rien n'est prévu en termes de remboursement. La Direction ne veut pas engager sa responsabilité et ne remboursera pas s'il n'y a pas de consignes nationales. La Direction posera tout de même la question à la DG.

- **Coin repas :** Le site de Meaux ne dispose pas de coin repas à proprement parler, les collègues se rendaient donc sur un plateau non utilisé situé au 3e étage pour prendre leur repas. Cette semaine, l'accès à ce plateau a été fermé, comment font les collègues pour prendre leur repas sachant que la date de réouverture du restaurant administratif n'est toujours pas connue à ce jour.

Pour le moment il n'y a pas de solution, la Direction va étudier le sujet

- **Téléphones portables :** Avez-vous des nouvelles de la commande des téléphones portables dans le cadre de la demande nationale ?

Ils ont été reçus mais du fait du retour des collègues dans les bureaux, la Direction réfléchit à la distribution de ces téléphones.

- **Mouvements locaux :**
  - Si dans le cadre d'une fermeture de trésorerie au 01/01/21, un·e agent·e qui demande une mutation locale dans un autre service au 1/09 et qui l'obtient, prendrait-il·elle son poste au 01/09/20 ou resterait-il·elle détaché·e auprès de la Trésorerie jusqu'au 31/12/20 ? En effet sur ce sujet la réponse des chef·fes de service et du service RH sont différentes. Dans le cas où l'agent·e serait détaché·e sur son ancien poste jusqu'au 31/12, qu'en serait-il du délai de séjour ente deux mutations locales ?

Ces sujets doivent être vu avec les directeurs, car la Direction ne peut pas « dépouiller » les services fermant au 01/01/2021. La Direction prend note de notre remarque sur le délai de séjour et fera le nécessaire pour que les agent·es ne soient pas pénalisé·es.

  - Quelle demande doit formuler un·e agent·e qui souhaiterait obtenir un poste à la cellule d'appui, ce service n'étant pas recensé dans la liste des divisions à saisir dans le bloc note de la demande ALOA ?

L'agent·e qui souhaite demander la cellule d'appui doit spécifier sa demande dans le bloc note d'ALOA.

- Avez-vous des informations à nous communiquer concernant le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et notamment les restructurations au 01/01/2021. Nous sommes en pleine période de mutations locales, les agent·es ont besoin d'avoir de la visibilité sur leur avenir.

Pour la Direction, il n'y a pas de problème de visibilité, les agent·es savent qu'il·elles sont prioritaires pour suivre leur mission ou pour les vacances d'emplois. Au 01/01/2021 il·elles seront détaché·es et leur situation sera régularisée au mouvement du 01/09/2021. Pour elle, le seul sujet NRP de l'année 2020, c'est le déménagement de Sénart et l'affectation sur l'antenne de Savigny-le-Temple.

- Un Comité Technique de Réseau (CTR) est prévu mi-juin sur le NRP et de nouvelles propositions en sortiront. Nous combattons toujours cette réforme. Nous vous demandons de ne procéder à aucune application du NRP au 01/01/21, vous avez la main sur le cadencement des fermetures et réorganisations de service. Cela permettra un retour à l'activité plus serein pour les collègues et leur offrira une meilleure visibilité en attendant un retrait total du projet.

La Direction indique que le NRP est en mode « pause », elle attend la tenue du CTR pour connaître les décisions du DG sur le sujet du NRP.

- À la suite de la parution du mouvement de contrôleurs, 21 contrôleur·euses y compris les collègues issus de promotion interne (CIS et LA) arrivent sur notre Direction, nous aimerions connaître le nombre de postes vacants à l'issue de ce mouvement.

La Direction nous indique que nous serions à 10 emplois vacants par rapport au TAGERFiP (car 42 ALD déjà sur le département).

Pour les C il y avait 23 postes vacants et 30 stagiaires arrivent sur le département.

La Direction se dit satisfaite des mouvements de mutation.

- ALOA : nous constatons un décalage concernant la durée de saisie des vœux dans ALOA pour les contrôleur·euses. En effet, ceux internes au département peuvent saisir leurs vœux du 02/06 au 15/06, alors que les contrôleur·euses arrivant d'un autre département pourront le faire du 08/06 au 15/06 soient seulement 7 jours (week-end compris) soient 5 voire 4 jours de délais réels de saisie ce qui nous semble très court. Est-il possible d'allonger ces délais ?

Les dates de fermeture de la campagne ne sont pas figées, il est possible de prolonger les délais. Le problème de la Direction c'est que les délais sont serrés et qu'il faut faire la publication des mouvements le plus rapidement possible pour que les agent·es puissent s'organiser pour le 1er septembre.

***

La prochaine audioconférence avec la Direction aura lieu le vendredi 12 juin à 9h30.

D'ici là n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse faire remonter toutes vos questions.